

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2023

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Jean-Paul LEGAL (jusqu'à 21h42) – Philippe RINGUET – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER – Stéphanie HOUDAS

Absents excusés : Sana CHENET-CHELDA – Elisabeth GUEYTE – Amandine LOUIS – Martine AIME – Anne-Sophie FABRE – Jean-Paul LEGAL (à partir de 21h42)

Pouvoirs :

Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER
Amandine LOUIS a donné pouvoir à Laurent BAUDE
Martine AIME a donné pouvoir à Robert FENNINGER
Anne-Sophie FABRE a donné pouvoir à Stéphanie HOUDAS
Jean-Paul LE GAL a donné pouvoir à Christelle LEGENDRE

Secrétaire de séance : Christelle LEGENDRE

55/23 – ADHÉSION À APPROLYS CENTR'ACHATS – ANNÉE 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'Approllys Centr'Achats est une centrale d'achat ouverte à toutes les collectivités publiques et organismes privés.

Cette structure permet un regroupement des achats au service des territoires, ce qui constitue une source potentielle d'importantes économies. Elle est en charge de l'ingénierie des marchés publics pour le compte de ses adhérents. Elle est responsable de la passation du marché ou de l'accord-cadre. Toutes les entités publiques ou privées peuvent adhérer à Approllys Centr'Achats, qui compte à ce jour plus de 800 membres.

À titre d'exemples, la commune de Semoy bénéficie avec cette centrale d'achats de la conclusion d'un marché de fourniture de matériels pédagogiques, ou encore la fourniture d'une plateforme de courtages aux enchères en ligne.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADHÉRER à APPROLYS CENTR'ACHATS moyennant une cotisation annuelle s'élevant pour l'année 2023 à 100€**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous actes y afférents**
- **DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune 2023 section fonctionnement, et seront inscrits selon les cotisations en vigueur lors de chaque exercice**

Fait à Semoy, le 29 septembre 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Christelle LEGENDRE

Conseillère municipale

Transmission au contrôle de légalité le :

Publication numérique le :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification